

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le VINGT TROIS AVRIL à 20H00 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 15 avril 2026, sous la présidence de Nadia GUYON, Maire.

Etaient présents : N. Guyon, M. Bouchard, E. Ferey, J. Guyot, G. Haller, N. Macorano, F. Pichon, A. Tardy, A. Petit, A. Ouedrago, M. Richonnier, E. Freydie, X. Bouchet, M.H Bannelier

Absents excusés : Z. Ait Hellal donne pouvoir à M.H Bannelier

Absents :

Secrétaire de séance : M. Richonnier

Ouverture de la séance à 20h00

• **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 05/03/2026 et 21/03/2026 :**

Les PV du 05/03/2026 et du 21/03/2026 sont adoptés à l'unanimité.

• **DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE:**

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de donner délégation au maire pour la durée de son mandat, sur les compétences listées ci-dessous. Les mentions « à vérifier » correspondent à des points pour lesquels la retranscription de la séance ne permet pas de confirmer avec certitude la décision finale ou le seuil voté.

Objet de la délégation	Décision	Seuil / condition
4°) Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres (et avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget	Accordée	Seuil : 10 000 €
5°) De décider de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans	À vérifier	—
6°) De passer des contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre	Accordée	—
8°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières	Accordée	—
9°) D'accepter des dons et legs non grevés de condition ni de charge	Accordée	—
10°) De décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers	Accordée	Jusqu'à 4 600 €
11°) De fixer les rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers et experts	Accordée	—

Objet de la délégation	Décision	Seuil / condition
12°) De fixer le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et réponses à leurs demandes	Accordée	Dans les limites de l'estimation des services fiscaux
13°) Création des classes dans les établissements d'enseignement (demande)	Accordée	— (formulation à clarifier)
14°) Fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme	Accordée	—
17°) Règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux	Accordée	Seuil : 5 000 €
18°) Donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un EPF local (art. L.324-1)	Accordée	Avis uniquement
24°) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre	Accordée	—
26°) Demander à tout organisme financeur, l'attributions des subventions	Accordée	Liste des financeurs à préciser (UE, État, région, autres collectivités)
27°) Dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les biens communaux (démolition, construction, aménagement, déclarations préalables)	Accordée	Tous les biens communaux
28°) D'exercer au nom de la commune ; le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation	Accordée	—
30°) Admission en non-valeur des titres de recettes présentés par le comptable public	Accordée	Créances inférieures à 2 000 € (par titre)
31°) Autorisation des mandats spéciaux des conseillers municipaux et remboursement des frais afférents (art. L.2123-18)	Accordée	—

Approbation à l'unanimité

• **ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :**

Le conseil a retenu le principe de 5 commissions élargies, afin de favoriser la communication transversale.

Chaque conseiller siège en principe dans 2 commissions. Les responsables de commission sont chargés de réunir leur groupe dès le début du mois de mai pour lancer les travaux.

Commission n° 1 — Finances, administration, commande publique

Commission	N° 1 — Finances, administration, commande publique
Missions	Préparation du budget communal, suivi des dépenses et des recettes, programmation des investissements, recherche et arbitrage des subventions, marchés publics, organisation administrative de la commune, relations avec les partenaires institutionnels.
Responsable	X. BOUCHET
Membres / suppléants	F. PICHON, E. FERREY, J. GUYOT, M. BOUCHARD, M.H BANNELIER, A. TARDY

Commission n° 2 — Urbanisme, travaux, mobilité, infrastructures

Commission	N° 2 — Urbanisme, travaux, mobilité, infrastructures
Missions	Analyse des projets d'urbanisme, cohérence du développement du village, préparation et suivi des travaux communaux, voirie et espaces publics, sécurité des déplacements, mobilités liées aux infrastructures.
Responsable	M. BOUCHARD
Membres / suppléants	J. GUYOT, A. TARDY, M. RICHONNIER

Commission n° 3 — Cadre de vie, environnement, patrimoine

Commission	N° 3 — Cadre de vie, environnement, patrimoine
Missions	Entretien général du village, embellissement des espaces publics, gestion des espaces naturels, protection de l'environnement, entretien du patrimoine communal, valorisation des lieux emblématiques du village.
Responsable	M.H BANNELIER
Membres / suppléants	G. HALLER, A. PETIT, E. FREYDIER

Commission n° 4 — Communication, animation, vie associative, culture

Commission	N° 4 — Communication, animation, vie associative, culture
Missions	Soutien aux associations, organisation des animations communales, événements festifs et culturels, communication municipale, supports d'information, valorisation des initiatives locales, lien avec les commerçants.
Responsable	E. FEREY
Membres / suppléants	G. HALLER, Z. AIT HELLAL, N. MACORANO, A. PETIT, A. OUEDRAGO, E. FREYDIER

Commission n° 5 — Solidarité, école, jeunesse, mobilité, vie intergénérationnelle

Commission	N° 5 — Solidarité, école, jeunesse, mobilité, vie intergénérationnelle
Missions	Actions de solidarité, accompagnement des publics fragiles, relations avec les aînés, actions intergénérationnelles, relations avec l'école, projets impliquant les enfants et les familles, conseil municipal des enfants, mobilités du quotidien.
Responsable	M.H BANNELIER Responsable Mobilité : X. BOUCHET — conflit d'intérêts signalé pour M.H BANNELIER
Membres / suppléants	X. BOUCHET, N. MACORANO, Z. AIT HELLAL, A. OUEDRAGO, M. RICHONNIER, A . PETIT

Commission intercommunale	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Conseil communautaire	Nadia GUYON Mickaël BOUCHARD	—
Finance et mutualisation	Xavier BOUCHET	Fabien PICHON
Aménagement, logement, mobilité durable	Xavier BOUCHET	Alexandre TARDY
Economie	Alexandre TARDY	Jonathan GUYOT
Culture et Patrimoine	Marie-Hélène BANNELIER	Elodie FREYDIER
Eau, Assainissement, Environnement, GEMAPI	Jonathan GUYOT	Abdoulaye OUEDRAGO
PCAET, Energies	Xavier BOUCHET	Abdoulaye OUEDRAGO
Gestion des déchets/ gens du voyage	Eric FEREY	Anita PETIT
Equipements sportifs	Marie RICHONNIER	Nathalie MACORANO

Commission intercommunale	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Petite enfance, social et insertion	Zina AIT HELLAL	Anita PETIT
Tourisme	Mickaël BOUCHARD	Elodie FREYDIER
S.I.E.A (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain)	Xavier BOUCHET	Eric FERREY A. OUEDRAGO
Syndicat des Eaux	Nadia GUYON Fabien PICHON	M.H BANNELIER M. BOUCHARD
SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)	Alexandre TARDY	Mickaël BOUCHARD

↳ **Approbation à l'unanimité**

• **DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DU SYNDICAT DES EAUX :**

Il convient de procéder à l'élection de 2 délégués Titulaires et 2 délégués suppléants, conformément aux statuts du Syndicat des Eaux de Jassans-Riottier.

Après examen des candidatures, le Conseil Municipal procède à l'élection à main levée, à la majorité des voix :

DELEGUES TITULAIRES ELUS :

- **Nadia GUYON**
- **Fabien PICHON**

DELEGUES SUPPLEANTS ELUS :

- **Marie-Hélène BANNELIER**
- **Mickaël BOUCHARD**

↳ **Approbation à l'unanimité**

• **DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU SEIN DE LA CALEOL (Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements) DE DYNACITE :**

Dynacité Logement a envoyé un courrier à la Mairie nous informant de la qualité de membre de droit de Mme le Maire, Nadia GUYON au sein de ladite commission.

M. Eric FERREY est désigné à représenter la commune au sein de la CALEOL (Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements) en cas d'empêchement de Mme le Maire.

↳ **Approbation à l'unanimité**

Fin de séance à 21h49.

OBSERVATIONS :

Secrétaire de séance,
Marie RICHONNIER



Le Maire,
Nadia GUYON

